

Projet de construction du poste Saint-Patrick
à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-
Ouest

**Mémoire de l'Opération populaire d'aménagement (OPA) d'Action-Gardien
déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)**

**Audiences sur le Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV par
Hydro-Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal**



Montréal, 12 juin 2015

À l'attention de Madame Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 / (sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel: poste-st-patrick@bape.gouv.qc.ca

Mémoire de l'Opération populaire d'aménagement (OPA) d'Action-Gardien déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur le Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV par Hydro-Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal.

Chère Madame, Messieurs les commissaires,

Veillez trouver ici les préoccupations, suggestions et la position de l'Opération populaire d'aménagement (OPA) d'Action-Gardien, concernant le projet de poste Saint-Patrick, tel que proposé par Hydro-Québec dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal.

Présentation d'Action-Gardien

La Table de concertation communautaire Action-Gardien est le regroupement des organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles, et œuvre dans une perspective de lutte à la pauvreté, de changement et de justice sociale.

Créée en 1981, Action-Gardien est un outil que se sont donné les groupes pour répondre à leur besoin de s'informer, de partager leur expérience, d'agir conjointement et solidairement sur les dossiers cruciaux qui influencent les conditions et la qualité de vie de la population. Par le partage d'informations et les consultations, Action-Gardien vise la réflexion, la mobilisation et une meilleure concertation de l'action dans le quartier.

Les organismes communautaires du quartier regroupés par la Table sont des lieux où les citoyens peuvent collectivement exercer un pouvoir et une action sur des enjeux déterminants pour eux : santé, logement, justice et défense des droits, alimentation, patrimoine historique, conditions de vie (jeunes, familles, femmes, aînés, immigrants et nouveaux arrivants, etc.).

Action-Gardien regroupe aujourd'hui 25 membres, et travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier. Voici les organismes membres :

Action-Santé
Carrefour d'éducation populaire
Centre africain de développement et d'entraide
Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles
Centre social autogéré (membre observateur)
Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles
Club populaire des consommateurs
Conseil des aîné-e-s
CPE Les enfants de l'avenir
Comité des sans emploi
Familles en action
Madame prend congé
Maison des jeunes AdoZone
Partageons l'espoir
Prévention Sud-Ouest
Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO) (membre observateur)
Regroupement information logement
Saint-Columba House
Services juridiques communautaires
Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles
TRAC, Travail de rue-Action communautaire
Welfare Rights Committee
YMCA Pointe-Saint Charles /Éco-quartier

Présentation de l'Opération populaire d'aménagement - OPA

Le comité de coordination Opération populaire d'aménagement (OPA) anime un processus de priorisation et de concrétisation de propositions concernant l'aménagement et les services de proximité dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Le comité OPA a débuté ses travaux en 2004, par un diagnostic de quartier et par un vaste exercice participatif en aménagement réalisé sur le terrain. Depuis, il ne cesse de valoriser l'expertise citoyenne. En 2014, le comité fut récipiendaire du Prix Mobilisation citoyenne de Centraide du Grand Montréal en reconnaissance de son implication dans le milieu de vie et auprès des citoyen.ne.s. Ce comité composé de citoyen.ne.s du quartier est soutenu par la Table de concertation communautaire Action-Gardien.

Intérêt pour le projet

L'Opération populaire d'aménagement (OPA) de la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles – Action-Gardien, a pris connaissance du projet de Poste de transformation Saint-Patrick à 315-25 kV que prévoit construire Hydro-Québec dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest de Montréal. Nous avons notamment eu des échanges avec le promoteur et assisté à la soirée de présentation du projet le 25 février 2015 ainsi qu'à la séance de question dans le cadre de la première partie des audiences du BAPE, le 25 mai 2015. De par son implication sur les enjeux de proximité et considérant son travail avec les citoyen.ne.s du quartier, l'OPA est concerné par le projet. Il en est de même de la Table de concertation Action-Gardien qui regroupe les organismes du quartier, notamment sur les enjeux locaux.

Préoccupations

Après avoir suivi avec intérêt les consultations du promoteur dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest et malgré la séance de question à laquelle nous avons assisté lors de la première partie du BAPE le 25 mai dernier, il demeure des préoccupations sur le projet concernant les impacts sur pour citoyennes et citoyens de l'Arrondissement Le Sud-Ouest. Ces impacts touchent la santé, la sécurité, les bruits et nuisances, l'intégration architecturale ainsi que le pylône situé dans le parc d'Argenson.

Impacts sur la santé :

Pointe-Saint-Charles et l'Arrondissement Le Sud-Ouest étant considérés comme ayant une concentration élevée d'îlots de chaleur, la nouvelle infrastructure que s'apprête à construire Hydro-Québec, malgré certaines mesures d'amélioration (gravier et toits blanc), contribuera à augmenter cette problématique dans notre quartier. Il est souhaitable que le projet prévoit de réelles mesures de mitigation afin d'amoindrir ses effets négatifs, tels des projets de verdissement autour et dans les environs de la zone du projet de poste électrique. Cela pourrait, par exemple, se faire par l'appui à des projets de verdissements déjà envisagés par des organisations et la population du quartier dans le parc d'Argenson.

Sécurité :

Le chemin de fer du CN longe la zone d'implantation du projet d'Hydro-Québec. Le Sud-Ouest a connu deux déraillements dans les dernières années et nous savons que de plus en plus de matières dangereuses – dont des hydrocarbures hautement inflammables comme c'était le cas dans le déraillement survenu à Lac Mégantic en 2013 - circulent sur cette voie. Il est impératif qu'un plan de mesure d'urgence soit développé avant toute nouvelle implantation d'infrastructure dans ce secteur.

Bruit et nuisances (durant et après travaux) :

Les résidents de Pointe-Saint-Charles subissent quotidiennement des bruits et nuisances diverses liés aux activités ferroviaires et au camionnage. Nous insistons sur le fait qu'il est impératif de voir par tous les moyens à diminuer ces impacts et à s'assurer d'un plan de camionnage et de travaux ainsi que des moyens de suivi rigoureux, pour la santé et la qualité de vie des gens du quartier.

Intégration architecturale

Nous souhaitons que le promoteur se soucie d'avantage d'intégrer le projet dans le quartier au niveau architectural, en prévoyant de réelles mesures de verdissement tout autour et surtout sur la façade avant et en améliorant l'aspect visuel du bâtiment. Ce site se trouve tout près du canal Lachine et d'une importante piste cyclable de Montréal. Le fait que depuis la piste cyclable et le long du canal, on ait une vue surélevée sur le site envisagé doit être considéré afin de s'assurer que le projet soit camouflé et intégré au paysage. Nous recommandons en conséquence que le bâtiment projeté respecte la réglementation de l'Arrondissement Le Sud-Ouest en termes d'intégration architecturale et que le front public sur la rue Saint-Patrick soit bonifié par rapport aux croquis présentés par le promoteur lors des audiences afin d'assurer le caractère touristique des abords du canal Lachine et de ce secteur.

Pylône dans le Parc d'Argenson

La desserte de parc dans l'arrondissement Sud-Ouest est déficiente en qualité, en quantité et en superficie. Pointe-Saint-Charles possède une superficie totale d'espaces verts de 18,78 hectares tandis qu'environ 13 200 habitants y résident. Il s'agit donc d'un ratio d'environ 1,42 hectare pour 1000 habitants, ce qui est largement insuffisant puisque les normes urbanistiques proposent un ratio de 4 hectares pour 1000 habitants et tandis que la norme québécoise est de 5,5 ha /1000 habitants. La présence de parcs bien aménagés et bien entretenus contribue à la qualité de vie d'un quartier et à la santé de sa population.

Le Poste Saint-Patrick projeté a une emprise dans un parc important pour notre communauté et pour le milieu de vie de Pointe-Saint-Charles puisqu'un pylône, implanté depuis 1979, se situe dans le Parc d'Argenson. Plusieurs acteurs du quartier envisagent y installer des équipements et réaliser des aménagements.. D'ailleurs, ce parc, situé à l'ouest du quartier, a été ciblé par l'OPA et d'autres acteurs du quartier comme un parc à améliorer en vue de consolider le cœur du quartier.

Parmi les projets que la communauté envisage de réaliser dans ce parc, mentionnons des projets d'aménagement spécifiquement dédiés aux adolescents. Différents projets sont sur la table, par exemple un skatepark, un souhait exprimé par les jeunes du quartier dans le passé. L'OPA planifie collaborer étroitement avec le Comité jeunesse d'Action-Gardien afin de mener des consultations avec et par les adolescents du quartier en 2016, afin de définir ce que nos jeunes souhaitent concrètement comme aménagement dans ce parc. Il est à noter que l'Arrondissement Le Sud-Ouest envisage aussi d'aménager le parc pour les jeunes.



Photo : Le parc d'Argenson, situé dans le quartier de Pointe-Saint-Charles, Arrondissement Sud-Ouest. Le pylône limite grandement la réalisation des projets d'aménagement envisagé par la population locale et les organismes du milieu. À gauche, on voit les troncs de nombreux arbres couchés sur le sol suite à la coupe

qu'à effectuer Hydro-Québec en mai 2015. La perte de ces arbres a été un choc pour plusieurs citoyens riverains.

D'autre part, des projets de verdissement sont aussi envisagés pour ce parc (re-végétalisation et culture sur bac, par exemple). Ces projets qui visent notamment à améliorer l'aspect visuel et réduire les nuisances liées aux grandes infrastructures riveraines (autoroute, chemin de fer) favoriseraient l'appropriation du parc par les citoyen.ne.s.

Toutefois, que ce soit pour l'aménagement pour les jeunes ou encore pour la réalisation de projets de verdissement, la présence du pylône et la servitude dont bénéficie Hydro-Québec constituent des freins importants. De surcroît, l'aspect visuel du pylône dans le parc (surtout depuis qu'Hydro-Québec a procédé à l'abattage de nombreux arbres qui étaient situés au pied de celui-ci) nuit grandement à l'appropriation du parc par les résidents.

L'OPA recommande que soit retiré le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. Cette option a été étudiée et est techniquement faisable mais a été rejeté par Hydro-Québec en raison des coûts financiers. Nous continuons cependant à croire que cette option doit être réellement prise en compte avant d'aller de l'avant avec la variante retenue actuellement par le promoteur, compte tenu de l'importance du parc d'Argenson pour notre communauté. Cela rejoindrait aussi le désir exprimé par plusieurs citoyens et citoyennes dans le cadre d'une démarche de planification urbaine réalisée par l'Arrondissement Le Sud-Ouest le 15 mars 2015 (charrette).

L'amélioration du bien-être de la communauté vaut amplement le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement « l'acceptabilité sociale du projet ». Hydro-Québec indique se soucier de la qualité de vie des résidents du secteur d'implantation du projet du Poste Saint-Patrick. Il est donc important que le promoteur retire le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson.

Quand un promoteur, qu'il soit public ou privé, s'implante dans un quartier, il ne doit pas aggraver les nuisances. Il doit au contraire contribuer à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des résidents. Surtout quand il s'installe dans un quartier où les nuisances sont déjà nombreuses, notamment à cause de la forte présence d'infrastructures routières (autoroute 15 et 20, Pont Champlain, Turcot) et ferroviaires, avec la voie principale du CN. Ce secteur du quartier a particulièrement besoin qu'on se soucie de son environnement.

Nous ne contestons pas le besoin d'un nouveau poste électrique pour la desserte montréalaise, mais vous conviendrez que l'implantation d'une infrastructure électrique n'est en rien un projet structurant ni dynamisant pour un quartier, et que ce sont les résidents aux alentours qui en vivront les conséquences. À tout le moins, en compensation, nous demandons des gestes concrets pour l'amélioration de notre cadre de vie. Ce geste permettrait par ailleurs de réparer une erreur historique, d'avoir permis à Hydro-Québec une emprise sur un terrain zoné parc.

Les explications fournies par Hydro-Québec lors des premières audiences nous ont confirmé qu'il existe des alternatives permettant de retirer le pylône d'Argenson. Certes, cela occasionne des contraintes techniques et des coûts supplémentaires. Mais nous considérons que pour un projet de cet ampleur, il s'agit d'un investissement responsable et d'un juste retour à la communauté..

Position et recommandations

Voici les recommandations que l'OPA d'Action-Gardien formule dans le cadre de cette audience :

1. *Santé (îlots de chaleur)* : Nous recommandons que le promoteur inclue de réelles mesures de mitigation dans son projet afin d'amoinrir ses effets négatifs, tels des projets de verdissement autour et dans les environs de la zone du projet de poste électrique. Cela pourrait, par exemple, se faire par l'appui à des projets de verdissements déjà envisagés par des organisations et la population du quartier dans le parc d'Argenson.
2. *Sécurité* : Considérant la proximité du chemin de fer et des matières dangereuses transitant sur cette voie, nous considérons impératif qu'un plan de mesure d'urgence soit développé avant toute nouvelle implantation d'infrastructure dans ce secteur. Le promoteur devra collaborer à ce plan.
3. *Bruit et nuisances (durant et après travaux)* : Nous recommandons que le promoteur collabore avec le milieu et voit par tous les moyens à diminuer les impacts et à s'assurer d'un plan de camionnage et de travaux ainsi que des moyens de suivi rigoureux, pour la santé et la qualité de vie des gens du quartier.
4. *Intégration architecturale* : Nous recommandons que le bâtiment projeté respecte la réglementation de l'Arrondissement Le Sud-Ouest en termes d'intégration architecturale et que le front public sur la rue Saint-Patrick soit bonifié par rapport aux croquis présentés par le promoteur lors des audiences afin d'assurer le caractère touristique des abords du canal Lachine et de ce secteur.
5. *Pylône du parc d'Argenson et acceptabilité sociale* : Finalement, l'OPA demande que soit retiré le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. L'amélioration du bien-être de la communauté vaut amplement le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement « l'acceptabilité sociale du projet ». Hydro-Québec indique se soucier de la qualité de vie des résidents du secteur d'implantation du projet du Poste Saint-Patrick. Il est donc important que le promoteur retire le pylône se trouvant dans le Parc d'Argenson. L'appui du promoteur aux projets futurs de la communauté dans ce parc serait souhaitable et apprécié.

Vous remerciant de la considération que vous portez aux préoccupations des citoyen.ne.s du quartier et des acteurs du milieu, acceptez nos plus distinguées salutations.

Karine Triollet et Atlantis Puisegur,
pour le comité Opération populaire d'aménagement (OPA)
Table de concertation communautaire Action-Gardien
2390 rue de Ryde, Local 2013, Montréal, H3K 1R6
Tél. : 514-509-0795 / karine.triollet@actiongardien.org / actiongardien.org